



Mes parents,  
mon vélo  
et moi



BANQUE  
INTERNATIONALE  
À LUXEMBOURG



© Edition **BIL**  
Février 2023  
Conception, graphisme et mise en page :  
**CREATEAM S.A.**  
Rédacteur : Sécurité Routière  
Tous droits réservés !



# Chers enfants !



De nos jours, circuler dans la rue peut parfois être dangereux. Cela s'avère particulièrement vrai lorsqu'on circule à vélo. Surtout pour vous, les enfants et les jeunes. Il vous faut d'abord du temps pour apprendre et prendre conscience du danger. Il ne s'agit surtout pas de vous décourager de faire du vélo. Mais il faut que vous soyez bien préparés. Vous devez toujours garder à l'esprit que rouler à vélo présente un certain nombre de risques et qu'il existe des règles pour être sûrs de circuler en toute sécurité.

Leur apprentissage et enseignement - que l'on appelle l'éducation routière - nous permet d'assurer la protection des enfants et des jeunes lorsqu'ils circulent dans nos rues. L'éducation routière a pour but de familiariser les enfants avec un comportement responsable et sûr. Le programme est intensif, afin de garantir que même une fois adulte, tous se rappelleront ce qu'ils ont appris dans leur enfance. Nous souhaitons vous donner les moyens de faire du vélo en toute sécurité tout au long de votre vie. Nous voulons vous apprendre à reconnaître les situations dangereuses à temps et nous assurer que vous êtes en mesure de les éviter, de les gérer ou de les éliminer.

Cependant, personne ne peut assurer l'éducation à la sécurité routière tout seul. Tout le monde doit y mettre du sien. Les écoles et vous aussi, les enfants. Ce livret s'adresse donc principalement aux enfants. Mais aussi à leurs parents. Vous jouez un rôle essentiel dans la réussite de notre travail. Si vous faites bien attention et que vous vous appliquez, ce sera un succès pour nous tous - pour vous, les enfants, vos parents et la sécurité routière !

## Chers parents !

Voici quelques points à garder à l'esprit lorsque vous apprendrez à votre enfant à faire du vélo à l'aide de ce livret : Familiarisez votre enfant consciemment et constamment avec les comportements corrects. Ce faisant, votre enfant devrait progressivement gagner en indépendance et en confiance. Soyez toujours un bon exemple. Les enfants apprennent davantage en observant et imitant les comportements des autres plutôt qu'à travers des instructions et des mots. Prenez au sérieux les questions, suggestions et même critiques de votre enfant concernant la circulation routière. Cela lui confèrera plus de sécurité et de confiance en lui.

Bonne chance et plein de succès à vous et à votre enfant !

La Sécurité Routière



# Table des matières

|           |                                                                         |              |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>1.</b> | <b>Histoire</b> .....                                                   | <b>5</b>     |
| <b>2.</b> | <b>Équipements et réglementation en fonction de l'âge</b> .....         | <b>6</b>     |
|           | 2.1 Ce qu'il te faut pour que ton vélo soit sûr .....                   | 6-7          |
|           | 2.2 Quel âge faut-il avoir ?.....                                       | 8            |
|           | 2.3 Les esprits affûtés portent un casque ! .....                       | 8            |
|           | 2.4 Rouler à deux ? Oui, mais comment ?.....                            | 9            |
| <b>3.</b> | <b>Les règles principales du code de la route</b> .....                 | <b>10</b>    |
|           | 3.1 Du bon côté de la route .....                                       | 10           |
|           | 3.2 Côte à côte ou l'un derrière l'autre ? .....                        | 11           |
|           | 3.3 Attention - il fait nuit ! .....                                    | 11           |
|           | 3.4 Marquages routiers et signaux de circulation importants.....        | 12           |
|           | 3.4.1. <i>Marquages routiers</i> .....                                  | 12           |
|           | 3.4.2. <i>Signaux lumineux</i> .....                                    | 13           |
|           | 3.4.3. <i>Jeu</i> .....                                                 | 13           |
|           | 3.5 Les panneaux de signalisation les plus importants.....              | 14-15        |
| <b>4.</b> | <b>Priorités</b> .....                                                  | <b>16</b>    |
|           | 4.1 Les priorités.....                                                  | 16-21        |
|           | 4.2 Tourner à gauche .....                                              | 22           |
|           | 4.3 Jeu.....                                                            | 22           |
| <b>5.</b> | <b>Pratique</b> .....                                                   | <b>23</b>    |
|           | 5.1 La « Coupe Scolaire » .....                                         | 23           |
|           | 5.2 Quelques exercices pratiques.....                                   | 23           |
|           | 5.3 Engins de déplacement personnel et micro-véhicules électriques..... | 24           |
| <b>6.</b> | <b>Solution</b> .....                                                   | <b>25</b>    |
| <b>7.</b> | <b>Jeu</b> .....                                                        | <b>26-27</b> |





# Histoire

- > Les premières bicyclettes, que nous appelons aujourd'hui plus souvent « vélos », sont apparues dans les rues d'Europe il y a environ 175 ans. Comme les routes de l'époque étaient plutôt des « chemins de terre » avec d'énormes bosses, le vélo était tout sauf confortable et il fallait beaucoup de force physique pour l'utiliser.
- > Les premières bicyclettes étaient appelées « draisiennes », du nom de leur inventeur, le baron von Drais. Ce précurseur de la bicyclette n'avait pas encore de pédales. Le conducteur devait se propulser en gardant les pieds au sol. C'est pourquoi on les appelait aussi « machines à courir ».
- > Les bicyclettes avec pédalier sont apparues vers 1850. Les pédales étaient montées sur la roue avant, comme c'est encore le cas aujourd'hui sur les tricycles pour enfants. Il fallait pédaler très souvent, ce qui était très fatigant. C'est pourquoi, vers 1870, la roue avant fut élargie : ce fut l'invention du grand bi. Rouler en grand bi n'était pas chose facile. Tout d'abord, il était difficile d'y monter et d'en descendre. De plus, il arrivait souvent que l'on bascule vers l'avant sur les routes cahoteuses, provoquant de graves blessures à la tête du conducteur. Le casque de vélo n'avait pas encore été inventé à l'époque.
- > Vers 1880, on pouvait voir des bicyclettes très semblables à notre vélo d'aujourd'hui dans les rues. Les pédales n'étaient plus reliées à la roue avant. On utilisait des roues dentées qui étaient reliées par une chaîne. La transmission par chaîne aux roues arrière avait été inventée.
- > Les premières bicyclettes avaient des roues en bois avec un pneu en métal. Ensuite, vient le passage aux roues en métal avec des pneus en cuir ou en caoutchouc plein, jusqu'à l'apparition des bandages pneumatiques, semblables aux pneus que nous utilisons encore aujourd'hui.



## 2 ÉQUIPEMENTS et réglementation en fonction de l'âge

### 2.1. Ce qu'il te faut pour que ton vélo soit sûr

Ne t'aventure pas dans la circulation routière si ton vélo n'est pas sûr. Pour cela, il te faut un équipement adéquat.

Tout d'abord, la bonne **taille**. Ton vélo ne doit être ni trop petit ni trop grand. Demande à tes parents de t'emmener avec eux lorsqu'ils vont acheter ton vélo - comme ça, vous serez sûrs d'acheter la bonne taille.

À ton avis, combien de pièces composent un vélo ? Chaque vélo est fait de plus d'un millier de pièces. Donc, bien évidemment, chaque partie doit être sûre pour que tout fonctionne bien. Mais il faut faire particulièrement attention à certains éléments.

Si tu veux conduire sur la route, il faut absolument que ton vélo soit équipé des

#### 7 équipements suivants :

1. Une sonnette très bruyante qui sonne aussi fort que possible
2. Deux freins qui fonctionnent indépendamment l'un de l'autre
3. Un phare avant blanc ou jaune
4. Des réflecteurs pour rayons blancs ou jaunes ; il en faut au moins deux sur chaque roue, l'un à l'opposé de l'autre. Tu peux aussi utiliser des pneus avec des flancs réfléchissants qui doivent également être jaunes ou blancs.
5. Des réflecteurs blancs ou jaunes sur les pédales du vélo
6. Une lampe arrière rouge
7. Et aussi un réflecteur arrière rouge



## Ce qu'il te faut pour que ton vélo soit sûr :

1 une sonnette très bruyante



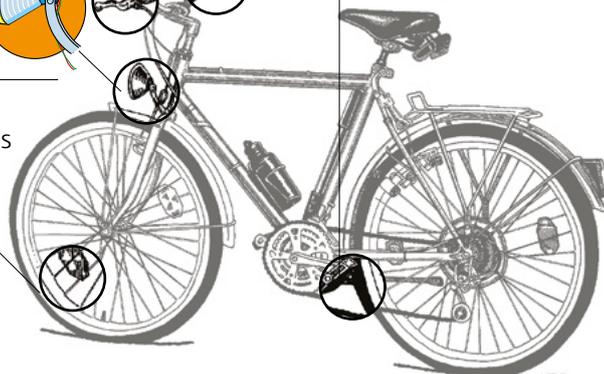
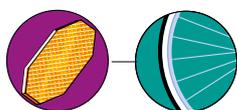
2 deux freins



3 une lampe avant blanche ou jaune



4 des réflecteurs pour rayons blancs ou jaunes



5 réflecteurs sur les pédales du vélo



6 une lampe arrière rouge



7 un réflecteur arrière rouge



Mais attention ! Cela ne vaut pas pour toutes les bicyclettes. Cela peut sembler bizarre, mais il y a des exceptions. Si un cycliste n'utilise son vélo de course que pour son entraînement et les courses, il n'est pas obligé de tout avoir en matière d'éclairage.

Une autre exception s'applique aux VTT. Si un cycliste roule en VTT sur la route la journée par beau temps, son vélo ne doit pas obligatoirement être équipé d'un feu arrière rouge. Et des réflecteurs avant blancs suffisent, pas besoin de lampe avant dans ce cas.

Si les chaussures du cycliste sont équipées de réflecteurs arrière, il n'a même pas besoin des réflecteurs supplémentaires sur les pédales. Mais c'est bien évidemment plus sûr avec tous les réflecteurs et lampes. Cela va de soi !

Les vélos BMX et les VTT ne sont pas destinés à être utilisés sur la route. Ce sont des vélos pour le sport et les loisirs. C'est pourquoi ils ne sont pas toujours adaptés en termes de sécurité routière, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas équipés des 7 équipements que nous venons d'énumérer. Pour conduire un tel vélo sur la route, tu dois t'assurer qu'il dispose de ces 7 équipements.

## 2.2. Quel âge faut-il avoir...

...pour enfin avoir le droit de conduire seul sur la route ?

**À 10 ans !**

Dès tes 10 ans, tu as le droit de conduire ton vélo **seul sur la route**.

Jusqu'à l'âge de **13 ans**, tu as le droit de rouler sur le **trottoir**.

Si tu as **moins de 10 ans**, tu peux aussi circuler sur la route, mais uniquement si tu es accompagné(e) d'une personne âgée d'**au moins 15 ans**. Mais dès tes 6 ans, tu as le droit de **conduire seul(e) sur le chemin de l'école**.



## 2.3. Les esprits affûtés portent un casque !

Fais attention à ta tête,  
tu en auras encore  
besoin !



En cas d'accident, toutes les précautions ne valent pas grand-chose sans casque.

Un casque, ce n'est pas bête et qui en porte un n'a pas l'air bête non plus - un casque est nécessaire. C'est plutôt quiconque refuse de comprendre cela qui est bête. C'est aussi simple que cela.

Alors porte un casque, après tout, tu n'as qu'une seule tête et il faut la protéger !

Tous les casques ne sont pas égaux. Il y en a des bons et des mauvais. Voici donc quelques points à prendre en compte lors de l'achat d'un casque :

- > Le casque **ne doit pas appuyer ou balancer** sur ta tête. Essaie-le en magasin pour être sûr qu'il te va. Teste si le casque peut être bien ajusté à la taille de ta tête.
- > Il faut aussi absolument choisir un casque qui dispose d'une **mentonnière**. Tu dois être **capable de bien fermer la sangle**. C'est encore mieux si tu **peux ouvrir le casque d'une seule main**. Mais même la meilleure mentonnière ne sert à rien si tu ne l'ajustes pas de manière à ce que le casque repose bien sur ta tête. Il doit tenir bien fermement. D'accord ?
- > Tu dois être à l'écoute de ce qui se passe autour de toi lorsque tu fais du vélo.
- C'est pourquoi ton casque **ne doit pas couvrir** tes oreilles. Il doit surtout **protéger ton front et l'arrière de ta tête**. Et pour que tu n'aies pas trop chaud en roulant, choisis un casque avec des fentes de ventilation. Comme ça, ta tête sera suffisamment aérée.
- > Ton casque **ne doit pas tomber sur tes yeux**. - Cela ne risque pas d'arriver avec un casque à la bonne taille, mais il faut tout de même faire attention à cela. Il faut que tu aies une bonne vision dans toutes les directions. Et bien sûr, le casque doit aussi avoir l'air cool. Les **couleurs vives sont à préférer** car elles présentent deux avantages : les autres usagers de la rue te voient mieux, et ces casques sont agréables et frais en été.



> Tu peux également veiller à ce que la **sécurité du casque ait été testée**. Cela se voit au sceau CE (DIN EN 1078). Et encore une chose. Si jamais tu n'as pas de chance, que tu tombes de vélo et que **ton casque prend un coup sévère, il te faut un nouveau casque**. Même si ton casque a l'air d'être encore en parfait état. Il arrive souvent qu'on ne voie pas les dommages importants du casque de l'extérieur. Il vaut mieux prévenir que guérir et se procurer un nouveau casque dont tu peux être sûr(e) qu'il n'est pas endommagé. Comme ça, tu peux être sûr(e) d'être

vraiment en sécurité. **Et la sécurité passe avant tout !** Mais les esprits affûtés le savent très bien. Et font en sorte de se protéger.

> **Attention** : Il est interdit de porter des écouteurs lorsque tu circules à vélo car cela t'empêche d'entendre les bruits de la circulation tels que l'approche d'une voiture, une sirène, etc.

## 2.4. Rouler à deux ? Oui, mais comment ?

Il peut être amusant d'emmener quelqu'un avec soi sur le porte-bagages - mais c'est interdit. Les risques sont tout simplement trop importants. Tant que tu n'as pas **18 ans**, personne n'a le droit de monter avec toi sur ton vélo.

Ce n'est que passé l'âge de 18 ans qu'un cycliste est autorisé à emmener un enfant de moins de 8 ans sur un siège spécial pour enfant.

À partir de l'âge de 18 ans, un cycliste a également le droit de transporter 2 enfants en bas âge dans une remorque spéciale. Les enfants doivent être âgés de moins de 8 ans et porter une ceinture de sécurité. Cette remorque doit répondre à des exigences techniques particulières. Le vélo doit être équipé d'un rétroviseur.



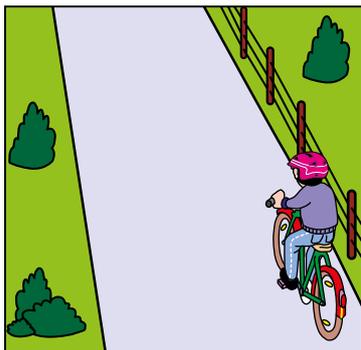
Tu l'as probablement déjà deviné, il y a aussi des éléments à prendre en compte lors du choix du bon siège pour enfant : La sécurité avant tout.

- La **coque du siège** (où s'assoit l'enfant) **doit être stable**, mais elle doit aussi être confortable pour que l'enfant n'ait pas mal aux fesses après un trajet.
- Réfléchis un moment : à quel endroit l'enfant peut-il se blesser le plus facilement en cas de chute ? Tu as raison : aux jambes. Il doit donc être protégé par des **protège-jambes**. Et comme l'enfant grandit constamment, **cette protection doit être ajustable** pour qu'elle puisse toujours être bien adaptée.
- Le siège pour enfant doit être équipé de repose-pieds sur lesquels l'enfant peut poser ses pieds. Il vaut mieux choisir **des repose-pieds réglables**, c'est logique !
- Et les **ceintures de sécurité doivent également être réglables**.
- Bien entendu, le siège doit également être **pratique**. Cela ne devrait pas te prendre des heures pour le monter sur ton vélo. **Les supports** avec lesquels le siège est fixé au vélo **ne doivent pas s'ouvrir en route**. Mais cela va de soi. Ou du moins, maintenant, tu sais. Tu n'es pas tombé sur la tête après tout !

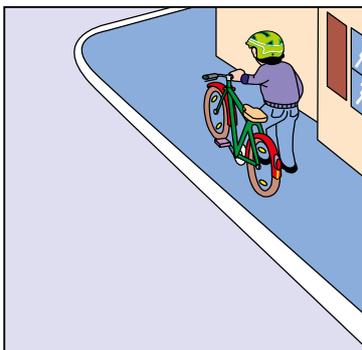
# 3 LES RÈGLES PRINCIPALES du code de la route



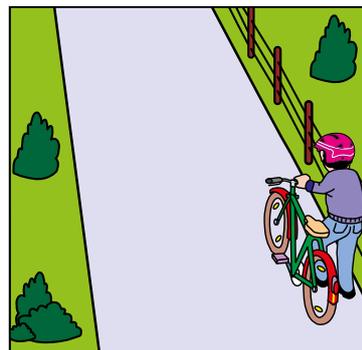
## 3.1. Du bon côté de la route



Il faut que tu restes sur le côté droit de la route lorsque tu roules à vélo.



Lorsque tu le pousse à la main, tu es un piéton qui pousse quelque chose. Tu dois donc marcher sur le trottoir.



Sur les routes sans trottoir, tu dois marcher à droite quand tu pousse ton vélo à la main.



## 3.2. Côte à côte ou l'un derrière l'autre ?

> **En agglomération**, dans les zones où la vitesse est limitée à 20 ou 30 km/h, vous pouvez **toujours** rouler côte à côte.

> **En agglomération**, dans les zones où la vitesse est limitée à 50 km/h, vous pouvez rouler côte à côte, **sauf** :

- lorsqu'un véhicule veut effectuer un dépassement,
- dans les virages,
- après une montée avant le sommet,
- avant et sur les passages à niveau,
- lorsqu'il fait nuit ou si la visibilité est réduite (ex. : en cas de pluie ou de brouillard).

> **Hors agglomération**, vous pouvez rouler côte à côte, même si un véhicule veut vous dépasser. Mais dans certains cas vous devrez rouler **l'un derrière l'autre** :

- dans les virages,
- après une montée avant le sommet,
- avant et sur les passages à niveau,
- lorsqu'il fait nuit ou si la visibilité est réduite (ex. : en cas de pluie ou de brouillard).

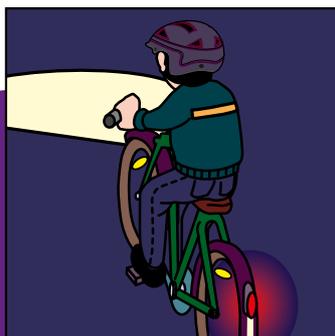
## 3.3. Attention – il fait nuit !

Rouler à vélo peut être dangereux dans l'obscurité. Mais pas seulement quand il fait **nuit**. Même à la **tombée de la nuit** ou par temps de **brouillard**, il peut être dangereux de se déplacer à vélo. Si la **visibilité est réduite, ainsi qu'en cas de fortes pluies**, tu dois être sur tes gardes.

Tu dois alors immédiatement allumer **l'éclairage de ton vélo** pour deux raisons. Tout d'abord, pour que tu puisses **mieux voir** - c'est logique ! Mais aussi, et c'est presque plus important, pour que les **autres puissent mieux te voir**. Si on te voit bien, tu peux conduire en toute sécurité.

Assure-toi que **les lampes** de ton vélo sont **toujours en état de fonctionner**, même si tu penses que tu ne rouleras que pendant la journée et dans de bonnes conditions. La météo peut changer rapidement et tu seras bien embêté(e) si tes lampes ne fonctionnent pas alors qu'il se met à pleuvoir.

Et n'oublie pas de porter des **vêtements clairs** et d'équiper ton vélo et tes vêtements d'accessoires réfléchissants, bien sûr. Ainsi, on peut te reconnaître plus tôt et à une plus grande distance.

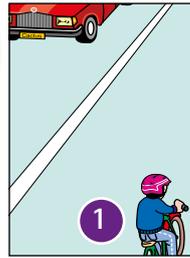


## 3.4. Marquages routiers et signaux de circulation importants

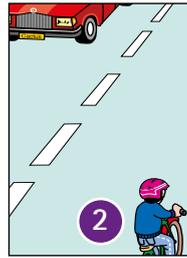
### 3.4.1. Marquages routiers

Si tu veux conduire sur la route, tu dois savoir exactement ce que signifient les marquages, c'est-à-dire les lignes et flèches qui sont peintes sur la route. Et il faut bien sûr aussi que tu saches ce qu'il faut faire s'il y a un marquage au sol.

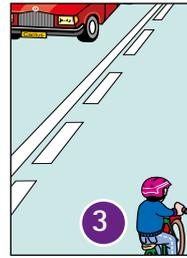
Quels sont ces marquages et que signifient-ils pour toi ?



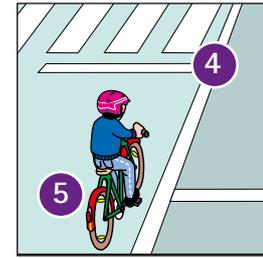
Ligne continue



Ligne discontinue



Ligne médiane double



Emplacement de stationnement

- 1 Ligne continue** : Il s'agit d'une ligne au **milieu de la route** et qui **ne comporte aucun vide**. Elle divise la rue en deux voies. Tu **ne dois pas franchir** cette ligne. Cela signifie que tu ne dois pas t'aventurer du côté gauche de la voie.
- 2 Ligne discontinue** : Tout comme la ligne continue, cette ligne se situe également au **milieu de la chaussée**. Mais la ligne **comporte des vides**. Tu **peux franchir** cette ligne si tu es sûr(e) que rien ne peut t'arriver.
- 3 Ligne médiane double** : Elle se compose d'une ligne continue à côté d'une ligne discontinue. Tu ne peux traverser cette ligne que du côté où se trouve la ligne discontinue.
- 4 Passage piéton** : Tu le sais déjà : les passages piétons sont faits pour protéger les piétons. Tu dois **laisser les piétons traverser au passage piéton**, sans les gêner.
- 5 Ligne d'arrêt** : Tu dois **t'arrêter** devant la ligne.
- 6 Flèches directionnelles** : Si la voie devant une intersection est divisée en plusieurs voies – par exemple, une pour tourner à gauche, une pour aller tout droit et une pour tourner à droite –, ces voies sont marquées par des flèches directionnelles. Tu dois **prendre la bonne voie**. Si tu veux tourner à gauche, prend la voie pour tourner à gauche, si tu veux aller tout droit, utilise la voie pour aller tout droit et si tu veux tourner à droite, emprunte celle pour tourner à droite. Une fois sur l'une de ces voies, tu ne peux **rouler que dans la direction indiquée par la flèche**.



**7 Les lignes obliques** : Ce sont de **larges marquages blancs** au sol sur lesquels tu n'as pas le droit de rouler.



### 3.4.2. Signaux lumineux

Le terme « signaux lumineux » désigne tout simplement les feux de signalisation. Tu les connais déjà. Ces feux de signalisation guident la circulation en toute sécurité aux carrefours. Le feu de signalisation s'allume

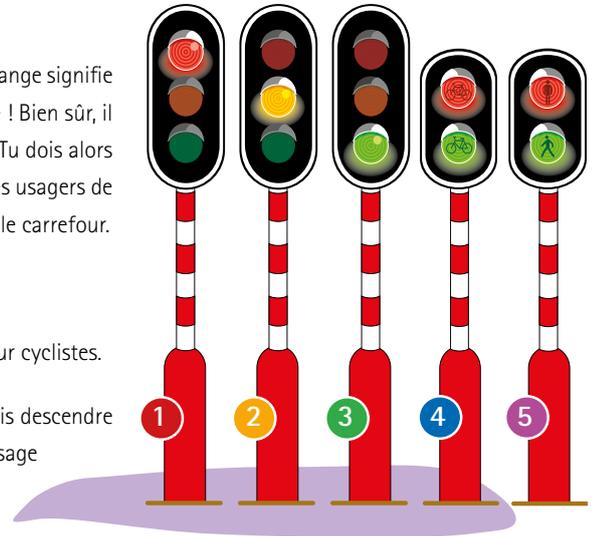
**1. Rouge** signifie toujours que tu dois t'arrêter. Entrer dans un carrefour si le feu est rouge est une très mauvaise idée et il y a danger de mort.

**2. Orange** signifie que tu n'es pas autorisé à traverser le carrefour. Un feu orange signifie que tu dois t'arrêter avant la ligne d'arrêt, car le feu passe de l'orange au rouge ! Bien sûr, il se peut que tu sois déjà au milieu du carrefour lorsque le feu passe à l'orange. Tu dois alors quitter le carrefour avec précaution et le plus rapidement possible, car les autres usagers de la circulation venant de la gauche ou de la droite s'engagent maintenant dans le carrefour.

**3. Vert** signifie que tu peux rouler sans danger.

**4.** Ces règles s'appliquent également lorsque tu traverses la route à un feu pour cyclistes.

**5.** Cependant, si tu veux traverser la route à vélo à un feu pour piétons, tu dois descendre de ton vélo et traverser le passage piéton à pied. Car comme tu le sais : le passage piéton est réservé aux piétons.



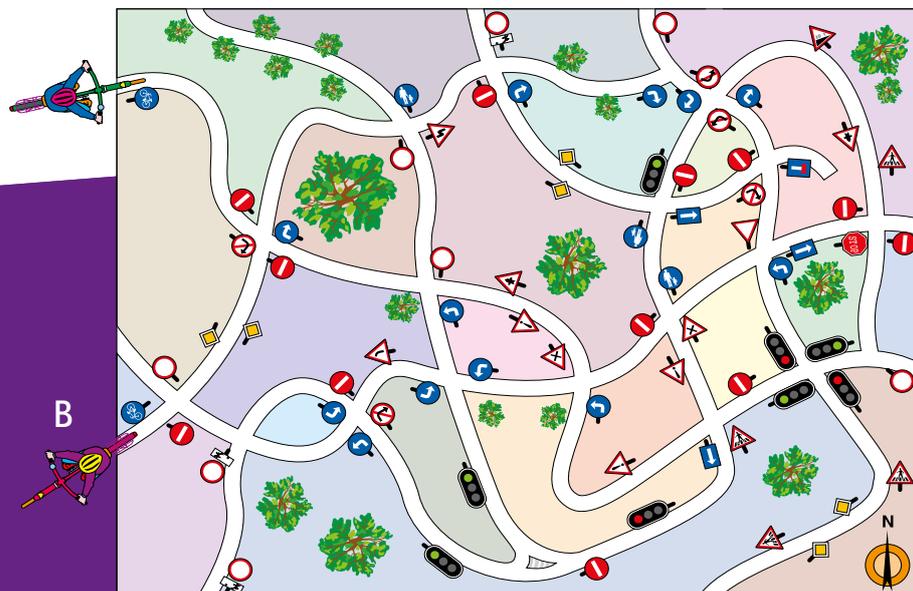
#### Exception pour les cyclistes

Le feu rouge indique que les conducteurs voulant continuer tout droit doivent s'arrêter. La flèche orange indique que tu peux tourner prudemment à droite avec ton vélo. Cependant, tu dois laisser passer les véhicules qui arrivent de la gauche et faire attention aux piétons.

Ensuite, il y a le feu orange clignotant. Ce feu a parfois aussi la forme d'une flèche. Un feu orange clignotant signifie : Attention ! S'il n'y a pas de panneaux de signalisation au carrefour, tu dois respecter la priorité à droite !

### 3.4.3. Jeu

Quel chemin le cycliste A doit-il emprunter pour rattraper B ? Il doit respecter tous les panneaux de signalisation pendant sa course.



## 3.5. Les panneaux de signalisation les plus importants...

Il existe différents types de panneaux de signalisation :

... sans lesquels la circulation serait le chaos total. Tu dois absolument les maîtriser si tu veux rouler sur la route !

### 1. Les panneaux de signalisation qui indiquent où tu peux ou dois rouler



**Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons** : Ces panneaux t'indiquent que les cyclistes et les piétons se partagent cette voie. Tu dois rouler avec précaution afin de ne pas mettre les piétons en danger.



**Piste cyclable** : La piste cyclable est toujours la voie la plus sûre pour toi. S'il y en a une sur ton itinéraire, tu dois l'utiliser.



**Chemin conseillé pour cyclistes/ chemin conseillé pour cyclistes et piétons** : Si une telle piste longe la chaussée, tu peux l'emprunter mais tu n'es pas obligé(e) de le faire.



**Passage pour piétons et cyclistes** : Ici, tu peux traverser prudemment le passage piéton à vélo. Mais seulement une fois que les véhicules en approche ont ralenti suffisamment pour te laisser passer.



Tu es autorisé(e) à circuler à vélo dans les **zones résidentielles** ou les **zones de rencontre**. Mais tu dois faire attention aux autres personnes qui y circulent également. Les autres ne doivent pas être entravés et encore moins mis en danger. Mais cela va de soi.



**Impasse** : Cette route se termine en impasse ou en cul-de-sac pour les automobilistes. Les cyclistes et les piétons peuvent continuer à vélo ou à pied.



**Rue cyclable** : Cette rue est réservée aux cyclistes et aux piétons. Les voitures sont également autorisées à circuler ici, mais seulement lentement et à condition qu'elles ne gênent pas les cyclistes.

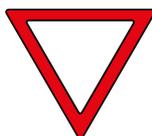
### 2. Panneaux de signalisation qui t'aident à traverser un carrefour en toute sécurité



**Panneau arrêt** : Si tu vois un tel panneau, tu dois t'arrêter avant la ligne d'arrêt. Tu n'as pas le droit de continuer sans t'arrêter. À l'arrêt, regarde s'il y a des véhicules venant de la droite ou de la gauche. Tu ne peux continuer qu'une fois que tu as laissé passer tous ces véhicules.



**Carrefour avec priorité à droite** : Ce panneau indique qu'à la prochaine intersection le véhicule venant de la droite a toujours la priorité. Ainsi, lorsque tu arrives à l'intersection, tu dois t'assurer qu'il n'y a plus de véhicules venant de la droite avant de continuer.



**Céder le passage** : Ce panneau signifie que tu dois laisser passer tous les véhicules venant de la gauche ou de la droite avant de continuer. Ils ont la priorité - pas toi.



**Intersection avec une ou plusieurs routes qui n'ont pas la priorité** : Ce panneau signifie que tu arrives à un carrefour où les autres doivent attendre que tu sois passé(e). Cependant, pas question de rouler de manière effrénée : sois toujours prudent(e). Après tout, on ne sait jamais !



**Route prioritaire** : La règle dit que tu as toujours la priorité lorsque tu roules sur cette route. Tu n'as donc jamais besoin de t'arrêter. Mais il vaut tout de même mieux être prudent : on ne sait jamais. Il se pourrait qu'un conducteur imprudent te mette en danger. Donc mieux vaut rouler avec prudence plutôt que de risquer un accident.



**Panneau de configuration** : Toutes les routes qui se rejoignent au prochain carrefour sont représentées sur ce tableau. Les routes en gras ont la priorité. Ainsi, si tu circules actuellement sur une route représentée en gras, tu as la priorité. Si tu te trouves sur une route représentée par une ligne fine, tu dois céder le passage aux autres. On parle ici aussi de « route prioritaire ». Et ici comme toujours : prudence est mère de sûreté.





**Priorité à la circulation venant en sens inverse** : Tu dois d'abord laisser passer les véhicules venant en sens inverse, c'est-à-dire ceux qui viennent vers toi.



**Croix de Saint-André** : Ce panneau se trouve toujours avant un passage à niveau non muni de barrière. Il t'indique que tu dois faire attention lorsque tu traverses le passage à niveau. Veille à ce qu'aucun train ne soit à l'approche. Et fais aussi attention aux autres véhicules !



**Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse** : Maintenant, c'est l'inverse. Les véhicules venant en sens inverse doivent attendre que tu sois passé(e).

### 3. Panneaux de signalisation indiquant que tu n'as pas le droit de circuler à vélo



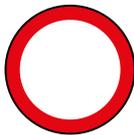
**Accès interdit** : Il s'agit d'une rue à sens unique. Dans une rue à sens unique, tu ne peux rouler que dans une seule direction. Le panneau t'indique que tu t'apprêtes à entrer dans la rue dans le mauvais sens et que tu n'as donc pas le droit de t'engager dans cette rue. Cela vaut pour tous les véhicules. Mais, si tu le souhaites, tu peux descendre de ton vélo et le pousser sur le trottoir.



**Chemin obligatoire pour piétons** : Ce passage est réservé aux piétons. Il est interdit d'y circuler à vélo. Seuls les enfants de moins de 13 ans peuvent jouer avec leur vélo ici.



**Zone piétonne** : La zone piétonne est, comme son nom l'indique, destinée aux piétons. Tu n'as pas le droit de faire du vélo ici. Seuls les enfants de moins de 13 ans peuvent jouer avec leur vélo ici.



**Circulation interdite** : Personne n'est autorisé à conduire ici, sauf les résidents et leurs fournisseurs. L'interdiction vaut aussi pour toi et ton vélo.



**Accès interdit aux cyclistes** : Tu n'as pas le droit de faire du vélo dans cette rue.



Le cas échéant, des panneaux supplémentaires spéciaux peuvent permettre aux cyclistes d'utiliser ces rues ou de circuler dans les deux sens.



### 4. Panneaux routiers indiquant des endroits dangereux



**Virage(s) dangereux** : Les virages à venir ne sont pas faciles à prendre. Tu dois donc rouler avec prudence.



**Passage pour piétons** : Si ta façon de rouler ne te permet pas de t'arrêter à temps avant le passage pour piétons, tu peux mettre les piétons en danger. Tu dois d'abord laisser les piétons traverser la route avant de continuer.



**Descente dangereuse** : Une descente dangereuse désigne une voie en forte pente. Ici aussi, il faut rouler prudemment.



**Travaux** : Là aussi, il faut que tu fasses très attention à vélo.

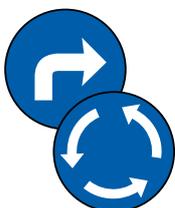


**Projection de gravillons** : On a vite fait de glisser sur des gravillons, ces petites pierres. Donc sois prudent !



**Autres risques** : Ce panneau indique un endroit dangereux. Alors garde les yeux ouverts !

### 5. Panneaux de signalisation indiquant dans quelle direction tu peux ou tu dois rouler



**Sens obligatoire** : Tu arrives à un carrefour. À l'intersection, tu ne peux rouler que dans la direction indiquée par les flèches sur le panneau.



**Interdiction de tourner** : Tu n'as pas le droit de tourner dans le sens indiqué par la flèche.

# 4 Priorités

## 4.1. Les priorités

Que fais-tu lorsque tu approches un carrefour sur ton vélo ? Alors ? C'est ça ! Tu observes s'il y a un autre véhicule dans la rue transversale ou venant de la direction opposée.



Que fais-tu si quelqu'un arrive par la rue transversale, c'est-à-dire s'il y a du trafic transversal ?

Tu dois déterminer d'où vient la circulation. Ensuite, il faut que tu te demandes quelle règle de priorité s'applique pour le trafic transversal. La solution n'est pas très compliquée.

**Pour le trafic transversal, c'est : priorité à droite**

Cela signifie que les véhicules venant du côté droit ont le droit de rouler en premier. Ceux qui viennent de la gauche doivent te laisser passer.

Mais attention ! Il y a une **exception** :

Certaines routes et rues n'ont jamais la priorité. Donc, si tu circules sur une telle route, tu dois également laisser passer les véhicules venant de gauche. Ces routes sont signalées par le panneau de signalisation « **Circulation interdite** ».



2

Que fais-tu lorsque tu arrives à un carrefour avec des véhicules venant dans ta direction, c'est-à-dire circulant en sens inverse ?

Tu dois déterminer où ces véhicules veulent aller. Ensuite, tu dois te demander quelle règle de priorité s'applique pour la circulation en sens inverse :

La règle n'est pas compliquée. Elle est la suivante :

Les conducteurs qui vont tout droit et ceux qui tournent à droite ont la priorité face à ceux qui tournent à gauche.

Ici aussi, il y a une **exception** :

Les véhicules circulant sur une route prioritaire - il s'agit de la route faisant un virage, comme indiqué sur le panneau de configuration - ont toujours la priorité, même s'ils tournent à gauche.

3

Les véhicules en service d'urgence (ex. : la police, les ambulances et les pompiers) ont toujours la priorité.



4

Les véhicules qui démarrent, par exemple en s'engageant dans la chaussée du bord de la route ou en quittant une place de stationnement, n'ont jamais la priorité.

5



Il y a une exception : Les bus publics quittant un arrêt de bus en agglomération ont toujours la priorité.

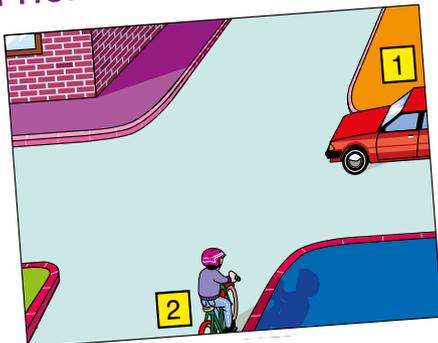
Nous allons revenir sur toutes ces règles en détail par la suite !

#### 4.1.1. La priorité à un carrefour sans panneaux de priorité

À un carrefour sans panneaux de priorité, il faut d'abord regarder la circulation transversale et déterminer d'où elle vient. Il s'agit de savoir si la circulation transversale vient de gauche ou de droite.

La règle de priorité est la suivante : Le véhicule venant de droite peut rouler en premier. Donc :

#### Priorité à droite

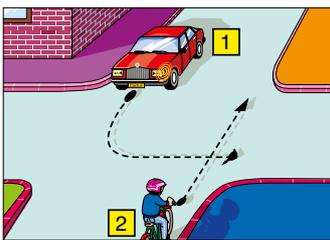


Voici une photo, regarde-la attentivement ! Tu es le cycliste. D'abord, observe le trafic transversal. Qu'est-ce que tu vois ? **C'est ça** : Tu dois d'abord savoir d'où vient le trafic transversal. Tu vois qu'une voiture entre dans le carrefour par la droite. Donc tu dois laisser passer cette voiture. Après, tu peux y aller. Mais le conducteur de la voiture doit également faire attention à la circulation transversale. Comme il n'y a personne venant de sa droite, il a le droit de passer. Tu n'as le droit de rouler qu'une fois que la voiture est passée.

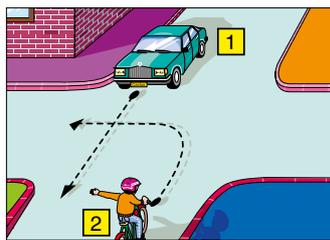
Tu te souviens sûrement aussi ce qu'il faut faire lorsque tu arrives à un carrefour avec circulation en sens inverse, c'est-à-dire avec d'autres véhicules qui viennent vers toi. Souviens-toi de la règle :

## Les conducteurs qui vont tout droit et ceux qui tournent à droite ont la priorité par rapport à ceux qui tournent à gauche

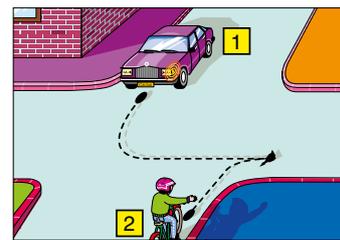
Les images suivantes montrent 3 situations différentes. Les flèches indiquent où les véhicules veulent aller. Note l'ordre dans lequel ils sont autorisés à circuler. Qui a le droit de rouler en premier ?



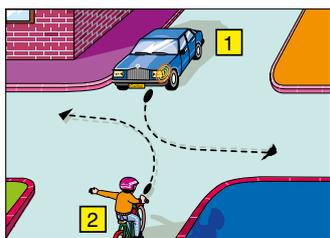
A 1:  2:



B 1:  2:



C 1:  2:



↳ a quatrième photo est un peu différente. Attention : Les deux véhicules veulent tourner à gauche. Les flèches indiquent qu'ils peuvent se croiser sans problème. Ils sont donc autorisés à rouler en même temps.

### 4.1.2. La priorité pour la circulation transversale à un carrefour avec des panneaux de priorité

Tu dois observer d'où vient le trafic transversal.

La direction dans laquelle va le trafic transversal n'a pas d'importance. La règle est donc la suivante :

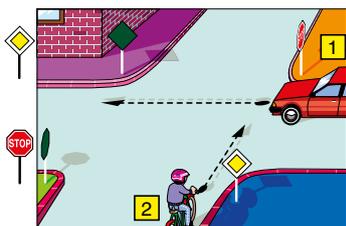
## La route prioritaire a la priorité par rapport à une route sans priorité

Tu connais déjà les différents panneaux de priorité. Ils nous indiquent quelle est la route qui a la priorité et quelle route

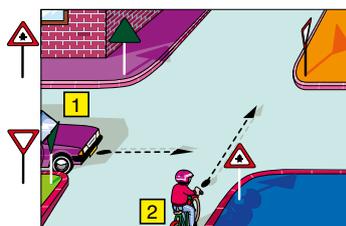
n'a pas la priorité. Donc si tu vois un de ces panneaux à un carrefour, cela signifie que la règle « priorité à droite » ne s'applique plus à la circulation transversale !

Tu dois toujours faire attention à la circulation transversale en arrivant à un carrefour.

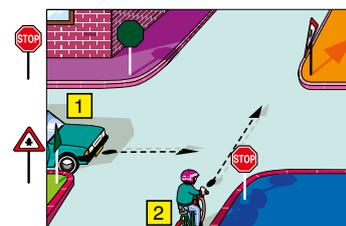
Voici encore quelques exemples. Note à nouveau dans quel ordre les différents véhicules ont le droit de circuler. Alors ? Qui a le droit de rouler en premier ?



D 1:  2:



E 1:  2:



F 1:  2:



### 4.1.3. La priorité en cas de circulation en sens inverse à un carrefour avec des panneaux de priorité

Tu arrives à ce carrefour :

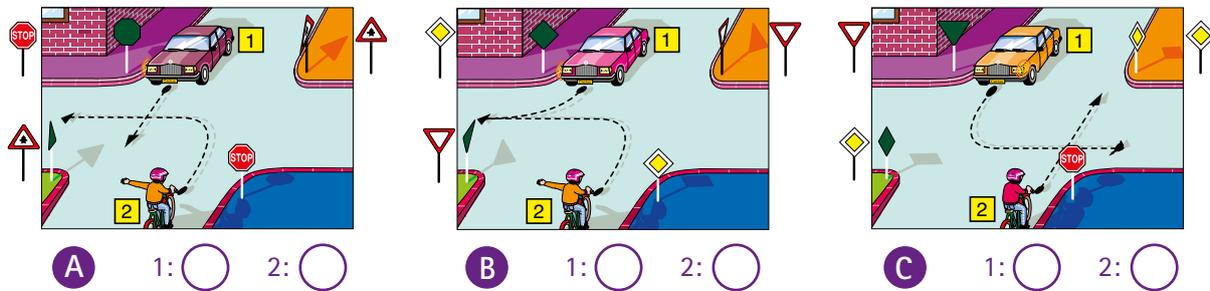
Le panneau de priorité indique que tu te trouves sur une route qui n'a pas la priorité. Tu as sûrement déjà remarqué qu'il n'y a pas de trafic transversal. Mais un véhicule vient vers toi. Ce véhicule se trouve également sur une route qui n'a pas la priorité. Et ce véhicule roule en circulation en sens inverse, comme il vient vers toi. **En cas de circulation en sens inverse, tu dois observer vers où se dirige ce véhicule.**

Car en cas de circulation en sens inverse, la règle suivante s'applique également à un carrefour avec des panneaux de priorité :

Les conducteurs qui vont tout droit et ceux qui tournent à droite ont la priorité par rapport à ceux qui tournent à gauche

Ce ne sont pas les panneaux de priorité qui règlent la priorité dans ce cas.

Voici trois exemples. Les flèches indiquent dans quelle direction les véhicules veulent aller. Qui a le droit de rouler en premier ?



### 4.1.4. Routes et chemins sans priorité

Tu connais déjà les différents panneaux de signalisation qui indiquent que tu te trouves sur une route qui n'a pas la priorité.

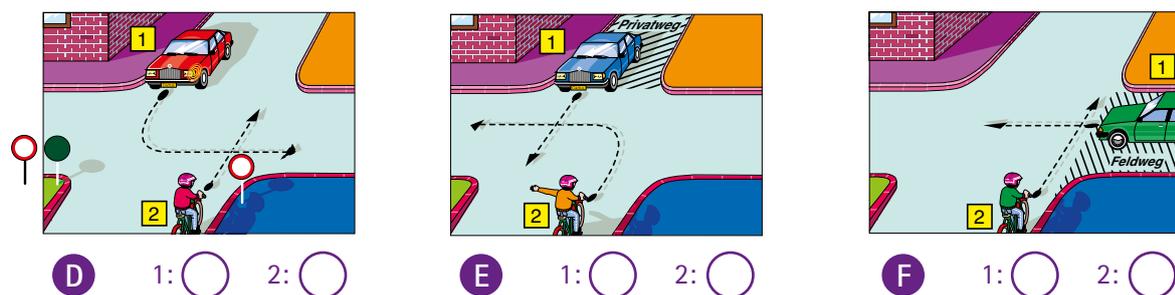
Cependant, il existe également plusieurs types de routes sans priorité qui ne sont pas marqués d'un tel signe.

Tu les connais déjà. Il s'agit de trois types de routes :

- Les routes marquées du panneau de signalisation « Circulation interdite ». Seules les personnes qui y vivent ont le droit de circuler dans ces rues. Les personnes qui rendent visite à une personne qui habite dans une telle rue sont également autorisées à y rouler. La même chose s'applique

aux fournisseurs, c'est-à-dire aux personnes qui viennent effectuer une livraison chez quelqu'un habitant dans cette rue. Les véhicules venant de ce type de routes et chemins doivent toujours céder le passage à la circulation transversale. Toutefois, en cas de circulation en sens inverse, la règle suivante s'applique encore une fois : Les conducteurs qui vont tout droit et ceux qui tournent à droite ont la priorité par rapport à ceux qui tournent à gauche.

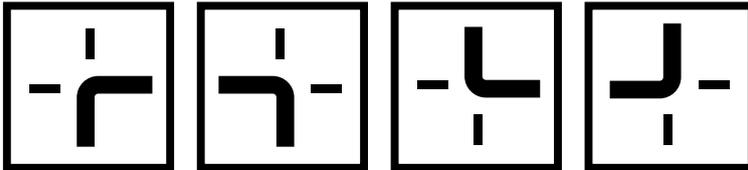
- **Les chemins de terre** sans revêtement solide.
- **Les routes privées** que tu ne peux emprunter que si le propriétaire t'y autorise. Les véhicules venant de ce type de routes et chemins n'ont pas la priorité et doivent laisser passer la circulation transversale et la circulation en sens inverse.



### 4.1.5. La priorité à un carrefour

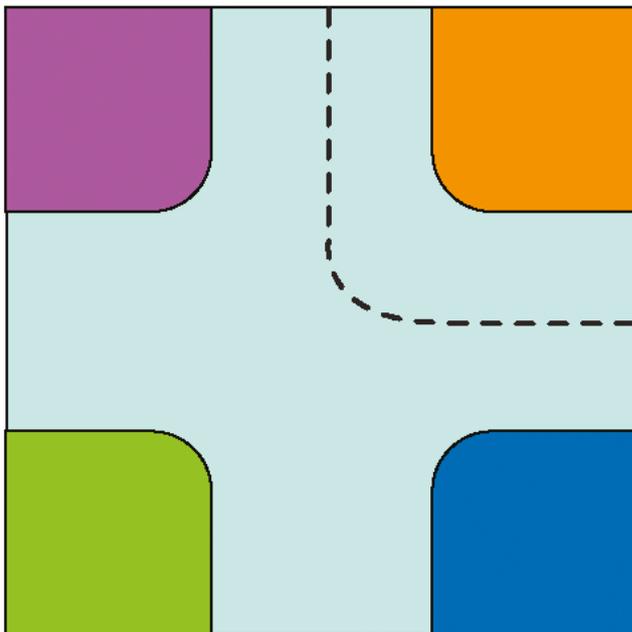
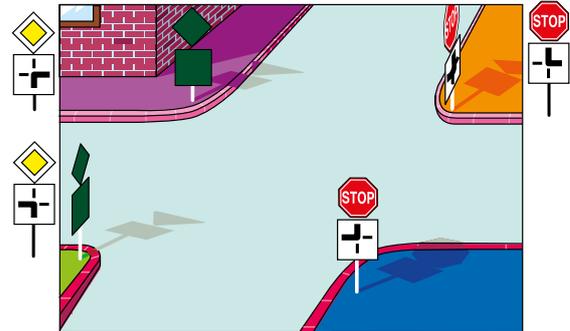
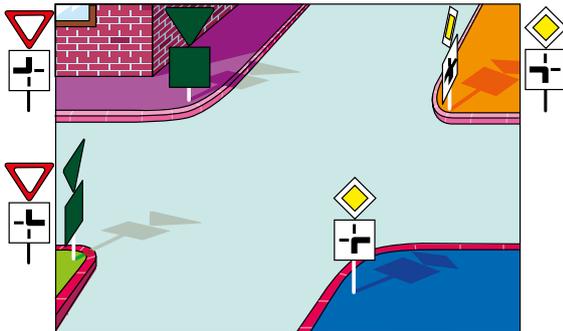
Ce ne sont pas toujours les routes allant tout droit qui sont prioritaires. Il se peut aussi que ce soit une route qui fait un virage à une intersection qui ait la priorité. C'est-à-dire la route qui tourne à droite ou à gauche au carrefour. On parle ici aussi de **route prioritaire**, même si celle-ci fait un virage.

Sur une telle route, outre le panneau de priorité, il existe un autre panneau qui t'indique le tracé de la route prioritaire. Ce panneau s'appelle le panneau de configuration. Il ressemble par exemple à ceci :

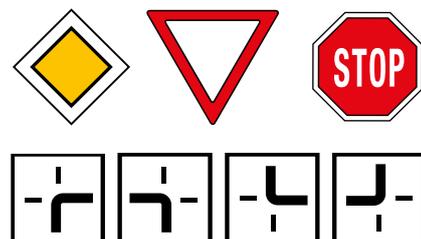


La ligne en gras retrace la route prioritaire.

Voici deux exemples de routes prioritaires faisant un virage. Tu connais déjà les panneaux et tu sais ce qu'ils représentent. Retraced la route prioritaire en vert.



Voici un carrefour. La ligne en pointillés indique où circule le plus de trafic. Nous te demandons maintenant de transformer ce tronçon de route, sur lequel circule la majorité du trafic, en route prioritaire. Quels panneaux de signalisation et panneaux de configuration dois-tu placer et à quel endroit dois-tu les mettre? Dessine-les !



#### 4.1.6. Les véhicules en service d'urgence

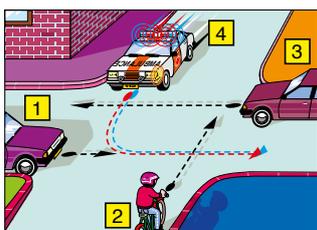
### Les véhicules en service d'urgence ont toujours la priorité sur tous les autres véhicules

Quels sont les différents véhicules en service d'urgence ? Les véhicules sanitaires (ambulance, etc.), les véhicules de la police, de l'armée, de la Protection civile et des pompiers. Cependant, ces véhicules n'ont la priorité partout que lorsqu'ils se déplacent vraiment en urgence et sont en service. Tu les reconnais alors au feu bleu clignotant et aux avertisseurs spéciaux (ex. : une sirène).

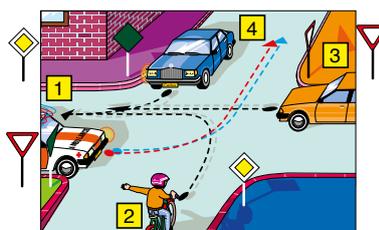
La règle, qui dit qu'ils ont la priorité lorsqu'ils ont leurs feux bleus et leur sirène allumés, s'applique à la circulation dans la même direction, à la circulation transversale et à la circulation en sens inverse. Tous les véhicules doivent immédiatement laisser passer les véhicules en service d'urgence et s'arrêter si nécessaire. Cela s'applique même si les feux de signalisation indiquent autre chose.

Tu peux probablement t'imaginer pourquoi. Lorsque ces véhicules sont en service, ils doivent se déplacer très rapidement afin de pouvoir venir à temps en aide aux personnes qui en ont besoin.

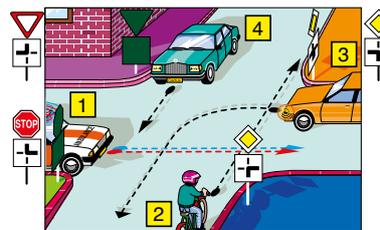
Note l'ordre dans lequel les véhicules sont autorisés à circuler. Les véhicules en service d'urgence sont représentés comme ceci sur les dessins :



A 1:  2:  3:  4:



B 1:  2:  3:  4:



C 1:  2:  3:  4:

#### 4.1.7. Pas de priorité en s'engageant sur la chaussée

Les véhicules qui s'engagent sur la chaussée doivent céder le passage aux véhicules qui sont déjà sur la chaussée.

Quand peut-on dire que tu t'engages sur la chaussée?

- lorsque tu quittes une propriété (ex. : un garage, une station-service, un passage latéral) pour t'engager sur la voie publique,
- lorsque tu reprends la route après t'être arrêté(e) ou après avoir tourné.

Mais ! Si l'on suivait cette règle, les bus publics devraient souvent attendre très longtemps avant de pouvoir quitter un arrêt pour s'engager de nouveau sur la chaussée.

Surtout en périodes de fort trafic. Ils ne pourraient alors pas respecter leurs horaires et tout le monde serait en retard. Par conséquent, une exception s'applique aux bus publics. Si un bus veut quitter l'arrêt, tu dois le laisser partir si tu te trouves en agglomération. La règle est la suivante :

**En agglomération, les bus quittant un arrêt de bus fixe ont la priorité.**

Note l'ordre dans lequel les véhicules sont autorisés à circuler.



D 1:  2:  3:



E 1:  2:  3:

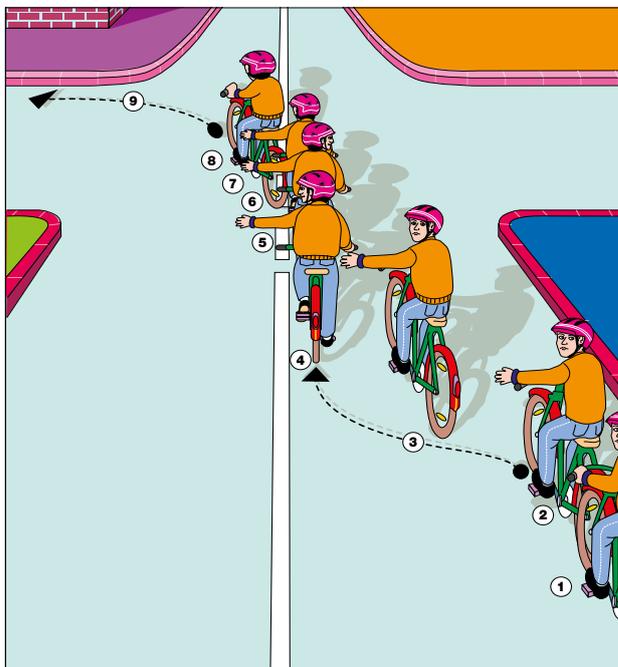


F 1:  2:

## 4.2. Tourner à gauche

Comment tourner à gauche dans les règles de l'art ?

Cette illustration devrait t'aider.

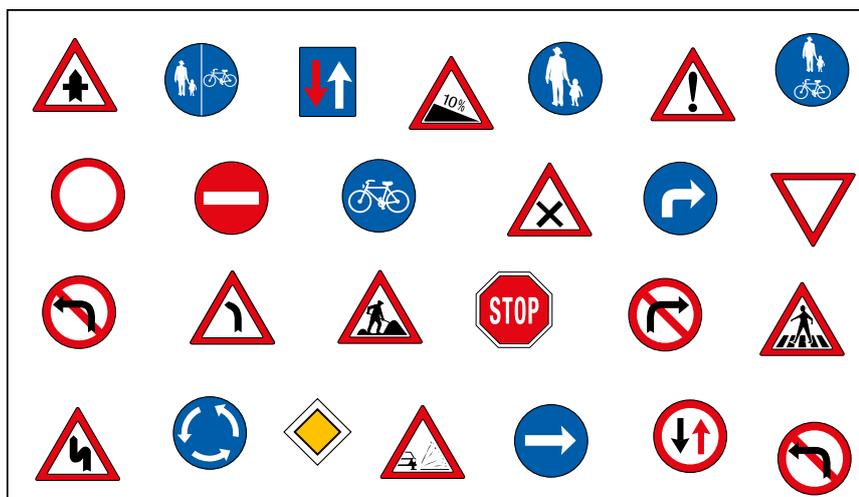


1. Tu dois jeter un regard à l'arrière et faire attention aux autres usagers de la route.
2. Indique ensuite que tu veux tourner à gauche (par un signe de la main)
3. Dirige-toi vers la gauche.
4. Roule ensuite jusqu'au milieu de la voie.
5. Observe les signaux lumineux, les panneaux de signalisation et les instructions des agents de police au carrefour.
6. Veille à respecter les règles de priorité qui s'appliquent à la rue transversale.
7. Cède le passage aux véhicules qui viennent vers toi.
8. Engage-toi dans la rue transversale en prenant le virage à l'extérieur de la voie ; évite les virages serrés.
9. (indicated by a dashed arrow in the illustration)

Fais également bien attention aux piétons lorsque tu t'engages dans la rue transversale. Veille à ne pas les mettre en danger lorsqu'ils traversent la route.

## 4.3. Jeu

Encerle les panneaux de priorité.



# 5 Pratique

## 5.1. La « Coupe Scolaire »

### Apprends à bien rouler à vélo avec La Sécurité Routière

Apprendre à faire du vélo, ça doit aussi être passionnant. Tu ne trouves pas ? Depuis les années 1960, La Sécurité Routière organise pour cela chaque printemps la COUPE SCOLAIRE pour les cyclistes du cycle 4.

Le tout se déroule en 3 étapes. Il y a d'abord l'**examen théorique**, suivi de l'**examen pratique** et avec un peu de chance, tu seras peut-être invité(e) à participer au grand jour clôturant l'évènement : la **finale nationale**.

Le grand avantage est que tu vas apprendre vraiment à faire du vélo en commençant par le commencement - et tout cela en t'amusant. Par contre, il faudra réviser un peu jusqu'à la fin avril à l'occasion de la préparation de l'**examen théorique**. Celle-ci a lieu à l'école, au cours d'éducation à la sécurité routière. Ensuite, c'est parti pour la partie plus amusante: les **examens pratiques**. Ils ont lieu dans la vraie circulation, dans la rue (**Coupe-Scolaire-Circulation**). Tout le monde peut y participer. Au cours d'un tour dans la ville, tu auras l'occasion de mettre en pratique ce que tu as appris en théorie et de montrer ce que tu sais faire dans des situations réelles. Et je t'assure, ça ne sera pas si facile que cela !

Nous **ne** fermerons **pas** les routes pour toi et tes camarades. Mais nous ferons bien évidemment attention à vous. La police sera présente et des affiches préviendront les automobilistes de votre présence sur la route. Ils feront encore plus attention que d'habitude.

Les parents et les enseignants seront postés à différents points de contrôle et évalueront ton comportement. Pour voir si vous faites bien tout correctement.

Tous ceux qui n'auront pas commis d'erreur grave auront peut-être la chance de participer à la **finale nationale**. Un tirage au sort déterminera les heureux finalistes.

La Coupe Scolaire n'est pas une compétition où seuls les meilleurs gagnent. La Coupe Scolaire sera l'occasion pour vous tous de vous déplacer dans la rue en restant sains et saufs.

C'est pourquoi les finalistes sont choisis par tirage au sort.

Si les parents ou les enseignants de ta ville ou de ton école veulent participer et organiser une Coupe Circulation, ils doivent passer un coup de fil à La Sécurité Routière. Celle-ci leur donnera tous les détails et leur dira tout ce qu'ils doivent savoir.

Il ne nous reste plus qu'à te souhaiter une **BONNE ROUTE** !

## 5.2. Quelques exercices pratiques

### Enfin : c'est parti pour un petit tour !

Tu peux apprendre à faire du vélo très tôt sans aucun problème. Mais comme un vélo n'a que deux roues, il est important que tu apprennes à ne pas tomber. Tu peux entraîner ton sens de l'équilibre avec quelques exercices très simples. Demande à tes parents de te tenir fermement sous le bras

pour que tu sois bien soutenu(e). Comme ça, tu ne peux pas tomber, mais tu sentiras si, sans aide, tu aurais perdu ton équilibre dans une situation donnée. Ainsi, tu pourras t'habituer lentement au vélo et tu te sentiras de plus en plus en confiance.

Voici quelques exercices pour commencer. Choisis un endroit sûr pour t'entraîner, bien évidemment.

Les exercices d'équilibre t'apprennent à ne pas tomber. Ils te permettront aussi de t'habituer au vélo.

### 1. Exercice : Monter – Démarrer – Rouler tout droit – Descendre

Trace une ligne droite sur le sol avec une craie. Ensuite, essaie de rouler exactement sur cette ligne. Garde les deux mains sur le guidon. Si c'est devenu un jeu d'enfant pour toi, tu peux essayer de tendre une main, puis l'autre. Et voilà ! Tu sais déjà rouler d'une seule main. Super !



Mais tu dois aussi t'entraîner à regarder à gauche et à droite. Tu dois aussi être capable de jeter un regard en arrière. Mais attention ! Sans tomber ! Alors ? Tu y arrives ? Bravo !

### 2. Exercice : Freiner – Mais de manière à s'arrêter là où tu veux.... et non là où le vélo veut

Essaye d'abord tes freins. D'abord celui qui freine la roue avant, puis celui qui freine la roue arrière. Est-ce que tu sens la différence ? Si tu penses avoir compris où et quand freiner, dessine un carré d'environ 20 x 20 cm sur le sol. Roule vers le carré et essaie de freiner de manière à ce que ta roue avant s'arrête dans le carré en restant debout. Pas si facile que ça, n'est-ce pas ?

### 3. Exercice : Prendre un virage : Avec les deux mains et avec une main – tourner en donnant un signe de la main

Dessine un grand huit sur le sol. Essaie ensuite de faire des huit en roulant exactement sur les lignes que tu viens de tracer. D'abord lentement, puis de plus en plus vite. Si tu y arrives bien, essaie avec une seule main. D'abord avec l'une, puis avec l'autre. Et n'oublie pas de garder ton bras tendu. Tu auras besoin de savoir faire ça sur la route quand tu voudras tourner.

Et tu devrais aussi t'entraîner à :

1. Conduire en slalom
2. Passer par-dessus des obstacles
3. Rouler sur une bascule

## 5.3. Engins de déplacement personnel et micro-véhicules électriques

### Engins de déplacement personnel

Les enfants de moins de 13 ans peuvent utiliser des patins à roulettes, skateboards, vélos, trottinettes, etc. sur les trottoirs, dans les allées des parcs ou les zones piétonnes.

A partir de 13 ans, il est également possible d'utiliser des patins à roulettes, skateboards, trottinettes ou autres moyens de déplacement non électriques sur les trottoirs, dans les allées des parcs ou zones piétonnes.

Ces véhicules sont appelés des moyens de locomotion personnels et ils sont assimilés aux piétons.

Toutefois, à partir de 13 ans, il est interdit de circuler à vélo sur les trottoirs.

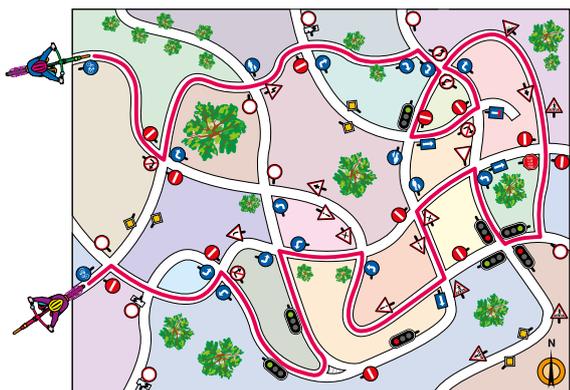
### Micro-véhicules électriques

Les micro-véhicules électriques, tels que les trottinettes électriques ou les hoverboards, sont soumis aux mêmes règles que les vélos. Attention : les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas circuler sur la voie publique (y compris sur les trottoirs, les pistes cyclables ou dans les zones piétonnes) avec un vélo électrique ou un micro-véhicule électrique.

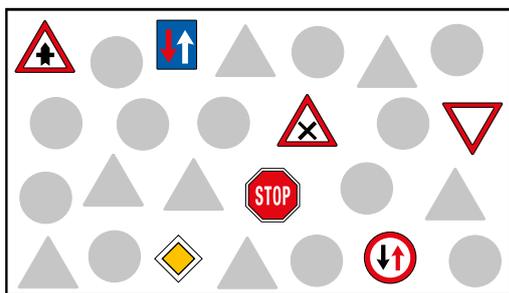


# 6 Solutions

## Solutions des exercices de la page 13



## Solutions des exercices de la page 22



## Solutions des exercices des pages 18,19 et 21

Page 18

- A 1: (2) 2: (1)      B 1: (1) 2: (2)  
 C 1: (2) 2: (1)      D 1: (2) 2: (1)  
 E 1: (2) 2: (1)      F 1: (1) 2: (2)

Page 19

- A 1: (1) 2: (2)      B 1: (1) 2: (2)  
 C 1: (2) 2: (1)      D 1: (2) 2: (1)  
 E 1: (2) 2: (1)      F 1: (2) 2: (1)

Page 21

- A 1: (4) 2: (3) 3: (2) 4: (1)  
 B 1: (1) 2: (4) 3: (2) 4: (3)  
 C 1: (1) 2: (3) 3: (2) 4: (4)  
 D 1: (2) 2: (1) 3: (3)  
 E 1: (2) 2: (1) 3: (3)  
 F 1: (1) 2: (2)

# 7 Jeu

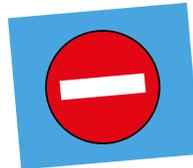
Pour finir,  
un grand jeu de circulation t'attend sur la dernière page.  
Il te faudra un dé et un pion coloré par joueur pour y jouer.  
Il s'agit de suivre la voie tracée. Le premier à atteindre la case 63  
a gagné. Tout comme sur la route dans la vraie vie,  
toi et tes camarades de jeu vivront différentes situations  
que vous maîtrisez déjà bien en tant que bons cyclistes  
que vous êtes.



Attention : Tu dois céder le passage au véhicule en service d'urgence.  
**Passes ton tour 1x.**



Le feu de signalisation est rouge.  
**Tu dois attendre sur cette case. Tu ne peux pas continuer, même s'il te reste des points du dé.**



Domage ! Tu n'as pas respecté le panneau de signalisation et tu t'es engagé(e) dans une rue en sens interdit. Cela est interdit.  
**Retourne à la case départ.**



Attention : Ce panneau est un panneau de danger. Il faut que tu fasses bien attention ici.  
**Passes ton tour 1x.**



Bravo. Tu as respecté les règles de priorité.  
**Avance d'une case.**



Bravo. La nuit tombe et tu as pensé à allumer l'éclairage de ton vélo.  
**Avance de deux cases.**



Tu es bien arrivé et tu as gagné.





Retrouvez les corrections et mises à jour sur notre site :



Eng Actioun vun der



**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE**  
LUXEMBOURG



ënnerstëtzt vum



BANQUE  
INTERNATIONALE  
À LUXEMBOURG